



## Pension alimentaires, quels sont les cas de révision a la baisse

Par **volant laetitia**, le **31/10/2016** à **09:21**

Mon ami est séparé de la mère de ses enfants depuis plus de 10 ans et régulièrement elle lui demande plus d'argent.

Aujourd'hui, il lui verse 360 euros pour les 2. il les a un week end sur 2 et la moitié de chaque périodes de vacances. mes questions sont:

Doit-il, en plus de cette pension alimentaire, payer tous les frais scolaires et extra scolaire (cadeau fête anniversaire copain/copine, sortie avec l'école)?

Comment savoir si la somme versée pour la pension alimentaire est la bonne?

La mère de ses enfants vient d'acheter et d'emménager dans une nouvelle maison sans vendre la sienne avec son compagnon. La somme de la pension alimentaire, doit elle être revue a la baisse, étant donné qu'il y a 2 revenus dans son foyer?

Si son aînée trouve un job étudiant, la pension alimentaire peut elle être revue aussi a la baisse?

Merci pour votre aide.

Par **youris**, le **31/10/2016** à **09:29**

bonjour,

le montant de la pension alimentaire versée par votre ami est-il celui décidé par le JAF ou s'agit-il d'un arrangement amiable.

si le montant a été fixé par le JAF, son ec n'a pas à réclamer de sommes supplémentaires. pour toutes modifications du montant de la PA, il faut saisir le JAF.

Salutations

Par **volant laetitia**, le **31/10/2016** à **09:54**

Au départ, il est allé voir un avocat pour déterminer la somme, mais chaque année, et a la moindre occasion elle en demande plus.

Par **youris**, le **31/10/2016** à **11:10**

il faut que votre mari fasse fixer la pension alimentaire et les les droits de garde par le jaf, ainsi il n'y aura plus de discussion.